

RC

Règlement de la Consultation

TRAVAUX

Agrandissement et rénovation
du terrain de football
revêtement gazon synthétique
du Lycée Français Jean Mermoz à Dakar
2025-ARTF

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

VENDREDI 25 JUILLET 2025
avant midi GMT

DESCRIPTIF

ARTICLE.1 - OBJET

1. Le présent document a pour objet de préciser les données de bases pour la rénovation du terrain de football existant, garantissant la conformité aux normes en vigueur et la pose d'un gazon synthétique FIFA.

Le site concerné par le présent marché est situé à DAKAR.

ARTICLE.2 - ETAT DES LIEUX

Une visite OBLIGATOIRE est prévue le : mercredi 9 JUILLET 2025 à 9 h 00.

L'offre du candidat qui ne se présentera pas aux visites prévues sera écartée.

Le candidat devra préalablement confirmer son intention de se rendre aux visites par mail à entretien@lyceemermozdakar.org

ARTICLE.3 - TYPE ET DUREE DE MARCHE

Ce marché est conclu pour une période **de 4 mois**.

ARTICLE.4 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- Le présent règlement de Consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le bordereau de prix
- Le CCAP
- Le CCTP
- Le formulaire adresse électronique.

Le lycée se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE.5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres le VENDREDI 25 JUILLET 2025 avant midi GMT.

ARTICLE.6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en français. Chaque candidat devra obligatoirement produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

- **Une déclaration de candidature,**
- **Un document présentant les renseignements suivants :**
 - Renseignements relatifs aux effectifs et moyens techniques : effectif total des personnels et importance du personnel d'encadrement, diplômes et qualifications des personnels, moyens matériels et techniques dont dispose le candidat,
 - Références du candidat (liste des services fournis indiquant le montant, année, l'établissement/société destinataire) ;
 - Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

PIECES DE L'OFFRE

- L'acte d'engagement accompagné d'un RIB,
- Le bordereau de prix,
- L'offre détaillée du candidat.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement.

ARTICLE.7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les critères de sélection des candidatures sont les capacités professionnelles (effectifs et références), techniques (moyens techniques) et financières (chiffre d'affaires) du candidat.

Les critères de sélection des offres sont les suivants, avec leur pondération sur une note totale de 100 points :

- **Qualité technique de l'offre (60 points),**
appréciée en fonction de l'offre du candidat,
 - **Qualité des matériels remblai et pelouse 20 points**
 - **Organisation, qualification, expérience des personnels (*la répartition des tâches des membres de l'équipe, l'expérience et la compétence de ses membres, la coordination des membres et le niveau de leur mobilisation*) 30 points**
 - **Protection de l'environnement et des personnels, avec notamment la prise en compte de la parité au sein de l'entreprise soumissionnaire 10 points**

Prix (40 points),

appréciée en fonction du montant total . La note du critère Prix est calculée comme suit :

Note Prix de l'offre = (Prix de l'offre la moins élevée/Prix de l'offre du candidat noté) x 40

•

ARTICLE.8 - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR A L'ATTRIBUTION

Le candidat retenu devra justifier par tous moyens de la régularité de la situation de sa société devant les administrations sociales et fiscales sénégalaises. Il devra en outre fournir un justificatif de son inscription au registre du commerce et des sociétés ;

Le candidat devra en outre déclarer être en règle avec la réglementation en matière de droit salarial et de sécurité sur le lieu de travail.

ARTICLE.9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Les candidats enverront leur offre sous forme électronique. En cas d'envois successifs, l'attention des candidats est attirée sur l'obligation du Lycée français Jean MERMOZ de n'ouvrir que le dernier mél reçu ; tous les méls précédents seront détruits.

La remise d'offres par voie électronique s'effectue à l'adresse suivante

marche@lyceemermozdakar.org

ARTICLE.10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements devront être adressées au Lycée **exclusivement par écrit** aux coordonnées suivantes :

Courrier électronique : marche@lyceemermozdakar.org